Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC): Hausse des tarifs

6 octobre 2023

Auteurs

Chantal Desjardins

Associée, Agent de marques de commerce Associée, et Avocate

Suzanne Antal

Agent de marques de commerce

L'OPIC a annoncé qu'elle hausserait ses tarifs à compter du 1er janvier 2024. Il s'agira d'une hausse d'au moins 25 % par rapport aux tarifs en vigueur actuellement. Cette hausse visera non seulement les marques de commerce, mais également les brevets, les dessins industriels et les droits d'auteurs.

À titre d'exemple, les tarifs officiels à prévoir pour la production d'une demande d'enregistrement de marque de commerce passeront de 347,35 $ à 458,00 $ pour la première classe, et de 105,26 $ à 139,00 $ pour chacune des classes additionnelles.

La majorité des autres tarifs de l'OPIC feront également l'objet d'un rajustement similaire. Ainsi, cette hausse se fera sentir non seulement au moment de déposer une demande d'enregistrement, mais aussi tout au long du processus d'enregistrement et au moment du renouvellement.

Par conséquent, nous vous recommandons de passer en revue votre portefeuille de propriété intellectuelle afin de déterminer si de nouvelles demandes d'enregistrement devraient être déposées ou des renouvellements effectués avant la fin de l'année.

L'OPIC signale que cette hausse contribuera au soutien de sa stratégie en matière de propriété intellectuelle visant à offrir des services comparables à ceux offerts à l'échelle mondiale. Nous espérons qu'elle aura aussi pour effet de réduire les délais!

Copyright (c) Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L. - L.L.P.